

Rapport annuel 2019

Perfectionnement
Moniteurs de conduite



Prologue

La plupart des monitrices et moniteurs de conduite se trouvent en 2019 au début de leur troisième période de perfectionnement de cinq ans.

L'obligation de perfectionnement pour les titulaires de l'autorisation d'enseigner la conduite de la catégorie B est ancrée dans l'ordonnance sur l'admission des moniteurs de conduite et sur l'exercice de leur profession (Ordonnance sur les moniteurs de conduite OMCo) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. L'OMCo stipule que les monitrices et moniteurs doivent suivre au moins cinq journées de cours de perfectionnement en l'espace de cinq ans.

On peut constater que les cours de perfectionnement suivis se répartissent mieux sur la durée de la période de perfectionnement. Cela est certainement dû à l'augmentation du nombre des monitrices et moniteurs de conduite soumis au nouveau droit. Pour celles-ci et ceux-ci, la période de perfectionnement démarre lorsque le «Code 31» a été inscrit sur le permis de conduire.

Chiffres-clés

Fin 2019, 99 organisateurs de cours agréés ont dispensé des cours de perfectionnement pour moniteurs de conduite. Bon nombre d'entre eux ont fait parvenir à l'asa des demandes d'autorisation pour de nouveaux cours dans l'année en revue. Après ajustement avec le catalogue de sujets, 72 types de cours ont été approuvés et autorisés pour une durée de trois ans. En outre, 51 nouveaux enseignants en tout ont été agréés. Comparé à l'année précédente, on enregistre une hausse de plus de 150%. Le portefeuille de 698 enseignants au total garantit la disponibilité des cours.

La base de l'autorisation d'un type de cours est le catalogue de sujets qui englobe les 6 thèmes du perfectionnement des moniteurs de conduite. Le catalogue de sujets est publié sur le site www.perfectionnement-des-moniteurs.ch. Dans l'année en revue, certaines demandes de cours ont été refusées car elles ne correspondaient pas au public cible des « moniteurs de conduite ». On enregistre néanmoins de nouveau une hausse significative de l'offre de cours. Les monitrices et moniteurs de conduite peuvent choisir leurs cours grâce à une offre largement diversifiée et suivre les cours qui les intéressent véritablement parmi les 6 thèmes du perfectionnement.

Organisateurs de cours agréés	99
Enseignants acceptés	698
Types de cours autorisés	420
Nombre total de moniteurs de conduite	3789
Moniteurs de conduite soumis au nouveau droit	1371
Moniteurs de conduite soumis à l'ancien droit	2415
Cours dispensés	365
Journées de cours suivies	3646

Fig. 1: Etat au 31.12.2019 (source: SARI)

Répartition par âge

Au 31.12.2019, on dénombre 3786 monitrices et moniteurs de conduite dont 2415 sont soumis à l'ancien droit. La majeure partie des monitrices et moniteurs de conduite se situe dans la troisième période de perfectionnement.

Le graphique ci-dessous montre nettement que les monitrices et moniteurs soumis à l'ancien droit sont plus âgés et que la proportion des moniteurs du nouveau droit prend de l'importance.

C'est la raison pour laquelle nous axerons davantage les prochains rapports annuels sur la situation des monitrices et moniteurs de conduite soumis au nouveau droit.

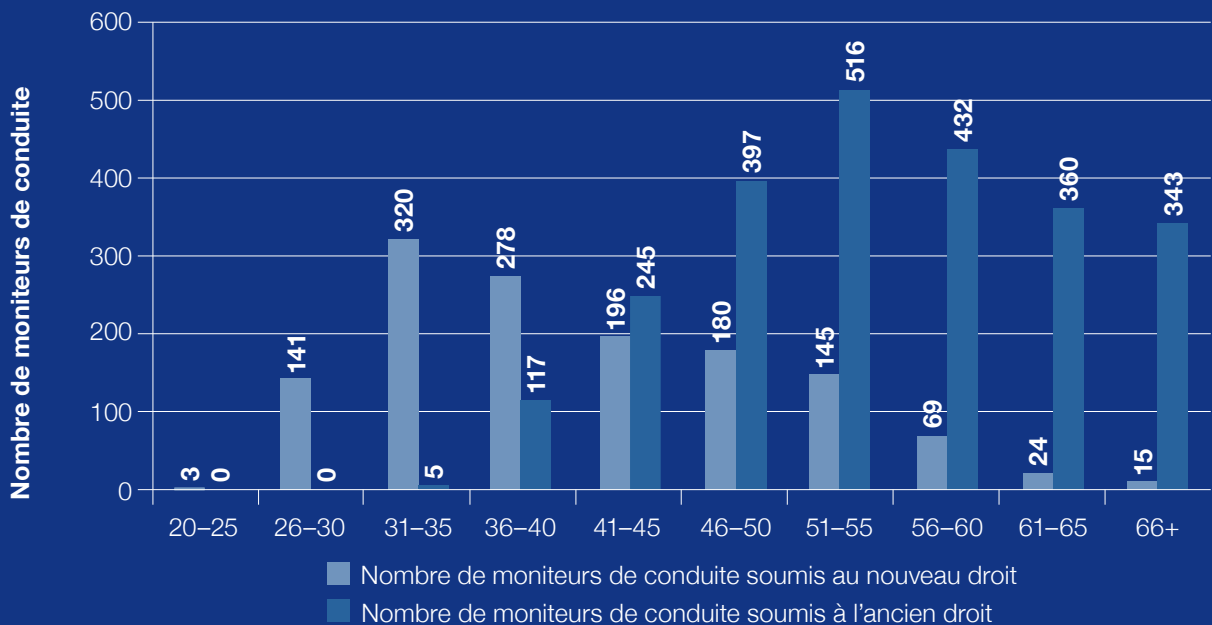


Fig. 2: Pyramide des âges des moniteurs de conduite (Source: SARI; état au 31.12.2019; 3786 moniteurs de conduite au total; 2415 selon l'ancien droit et 1371 soumis au nouveau droit)

Moniteurs de conduite titulaires de l'autorisation pour la catégorie B

Sur les 3786 monitrices et moniteurs, seuls 15 n'ont pas passé les 5 journées de cours de perfectionnement nécessaires dans la deuxième période de perfectionnement qui s'est achevée. Les raisons sont entre autres: l'arrivée à échéance de l'autorisation en raison d'un départ à la retraite, d'un départ à l'étranger ou d'un changement de profession. Il existe aussi des monitrices et moniteurs à qui le canton a octroyé un délai supplémentaire pour effectuer les cours de perfectionnement requis.

Les monitrices et moniteurs de conduite peuvent s'inscrire sur le site www.perfectionnement-des-moniteurs.ch afin de savoir où elles/ils se situent en matière d'accomplissement de l'obligation de perfectionnement. Ce site leur permet en effet de consulter leur niveau de perfectionnement.

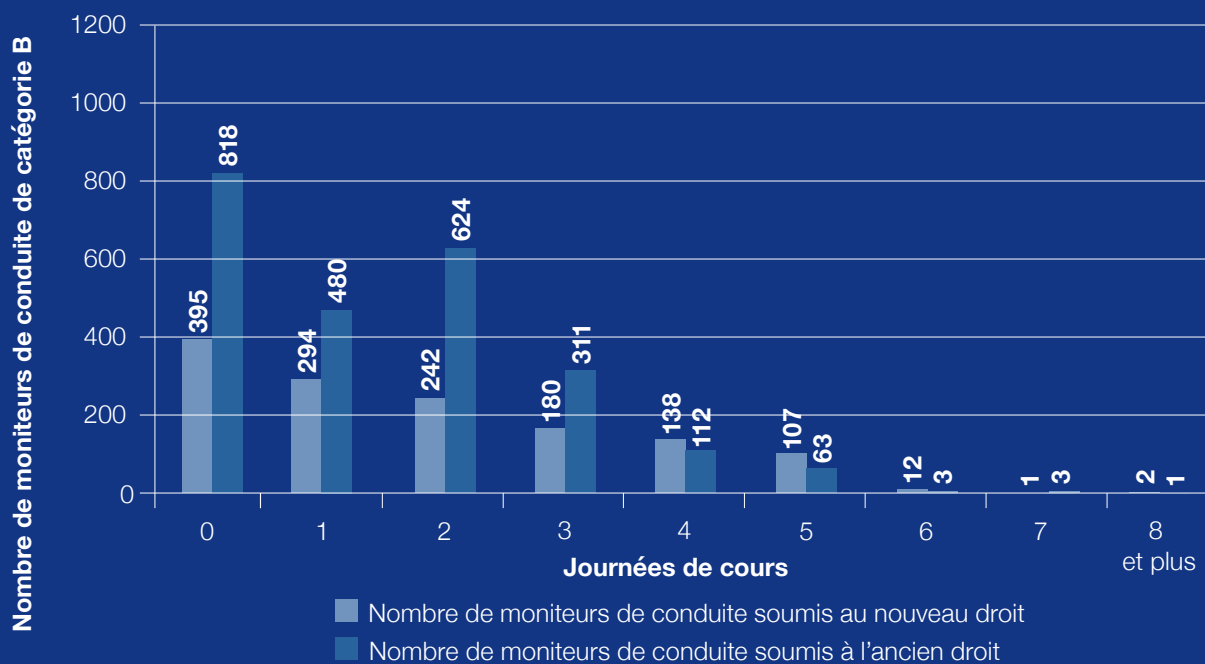


Fig. 3: Journées de cours de perfectionnement suivies par les moniteurs de conduite titulaires d'une autorisation pour la catégorie B (Source: SARI; état au 31.12.2019)

Moniteurs de conduite titulaires de l'autorisation pour les catégories A et/ou C

Les titulaires des autorisations de moniteurs de conduite des catégories A et/ou C doivent suivre au pro rata les cours de perfectionnement pour la qualification complémentaire dans la période des cinq ans. Le nombre de cours de perfectionnement pour la qualification complémentaire se calcule comme suit à partir de l'année de l'octroi de l'autorisation de moniteur de conduite dans la période des cinq ans:

Année de l'octroi de l'autorisation de moniteur de conduite	1	2	3	4	5
Catégorie A et/ou C dans la période des 5 ans de catégorie B					
Nombre de journées de cours de perfectionnement pour la catégorie A	2	2	1	1	0
Nombre de journées de cours de perfectionnement pour la catégorie C	2	2	1	1	0

(Source: directives sur la surveillance et l'assurance qualité «Formation continue obligatoire»)

Fin 2019, on comptait 1214 moniteurs de conduite avec l'autorisation pour la catégorie A, dont 998 étaient soumis à l'ancien droit.

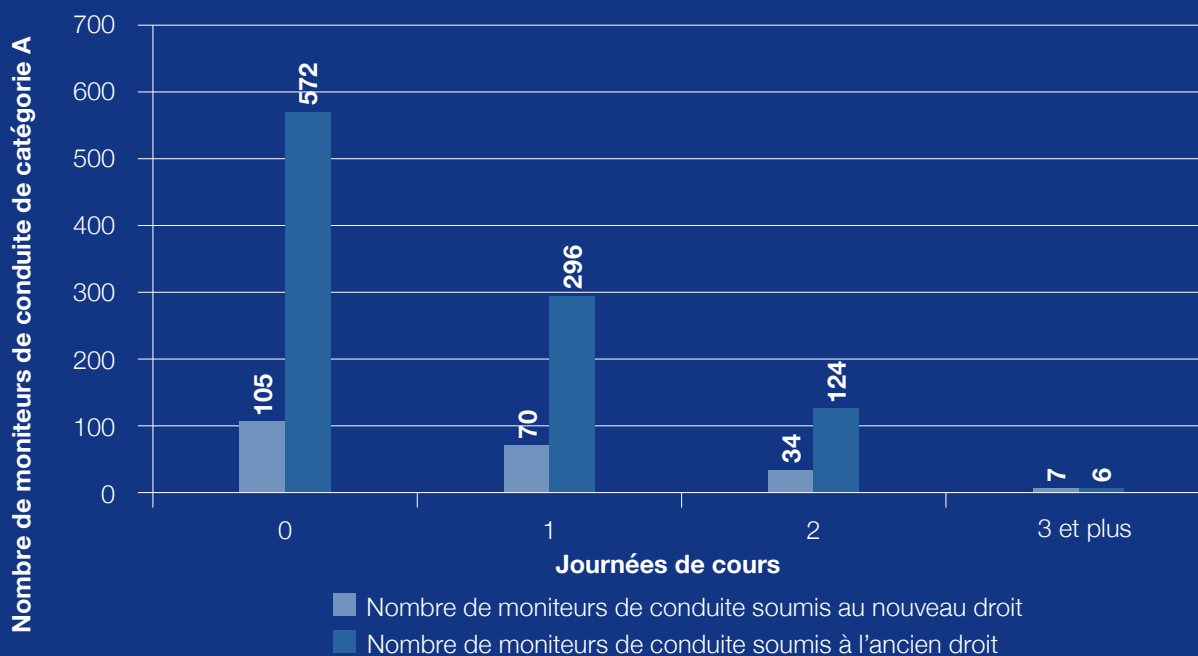


Fig. 4: Journées de cours de perfectionnement suivies par les moniteurs de conduite avec autorisation pour la catégorie A (Source: SARI; état au 31.12.2019)

Fin 2019, 486 monitrices et moniteurs de conduite avaient l'autorisation pour la catégorie C, dont 412 étaient soumis à l'ancien droit. Il y a seulement une autorisation de moins pour la catégorie C par rapport à l'année précédente.

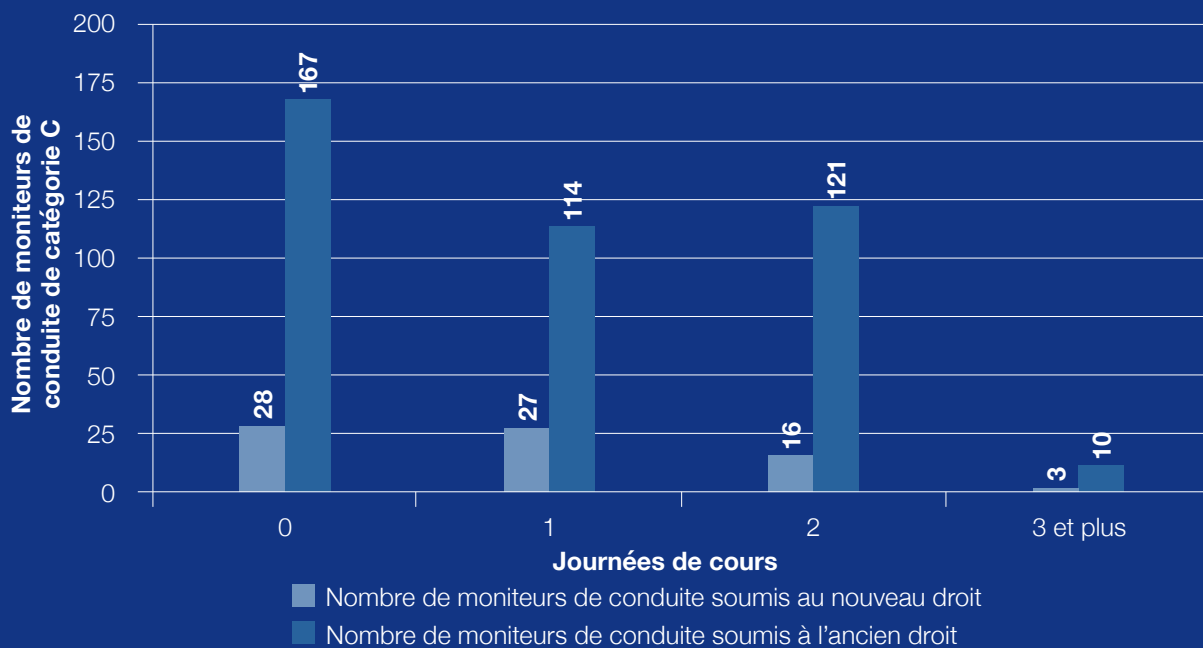


Fig. 5: Journées de cours de perfectionnement suivies par les moniteurs de conduite titulaires de l'autorisation pour la catégorie C
(Source: SARI; état au 31.12.2019)

Evaluations de cours

L'analyse des chiffres de l'année en revue reflète que la plupart des monitrices et moniteurs se situent dans la phase de démarrage du nouveau cycle de perfectionnement de cinq ans. Le nombre de types de cours proposés dans les catégories A, B et C est légèrement moindre par rapport à l'année précédente. Pour la catégorie A, une légère hausse est enregistrée en matière de nombre de cours. Pour la catégorie B, nettement plus de cours ont pu être dispensés en 2019. Pour la catégorie C, le nombre de cours est en léger recul. Hormis dans la catégorie C, davantage de monitrices et moniteurs de conduite ont participé aux cours de perfectionnement en 2019.

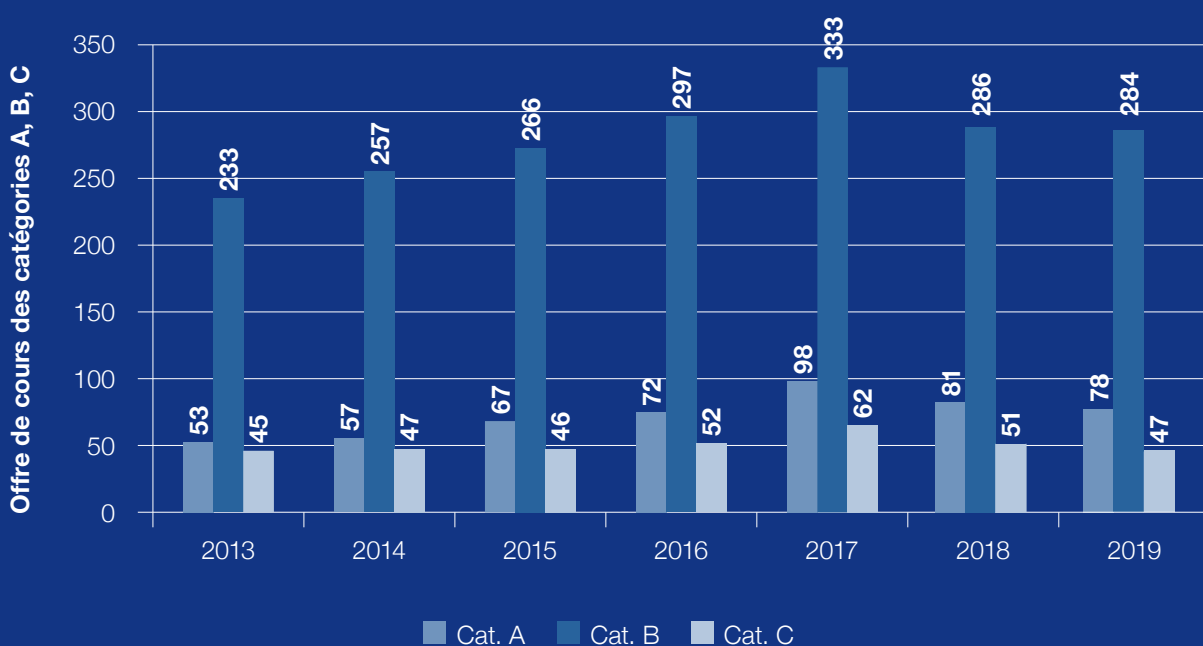


Fig. 6: Nombre de types de cours ayant été proposés dans les différentes catégories (Source: SARI; état au 31.12.2019)

En 2019, le nombre de cours de perfectionnement dispensés n'a été en recul que pour la catégorie C.

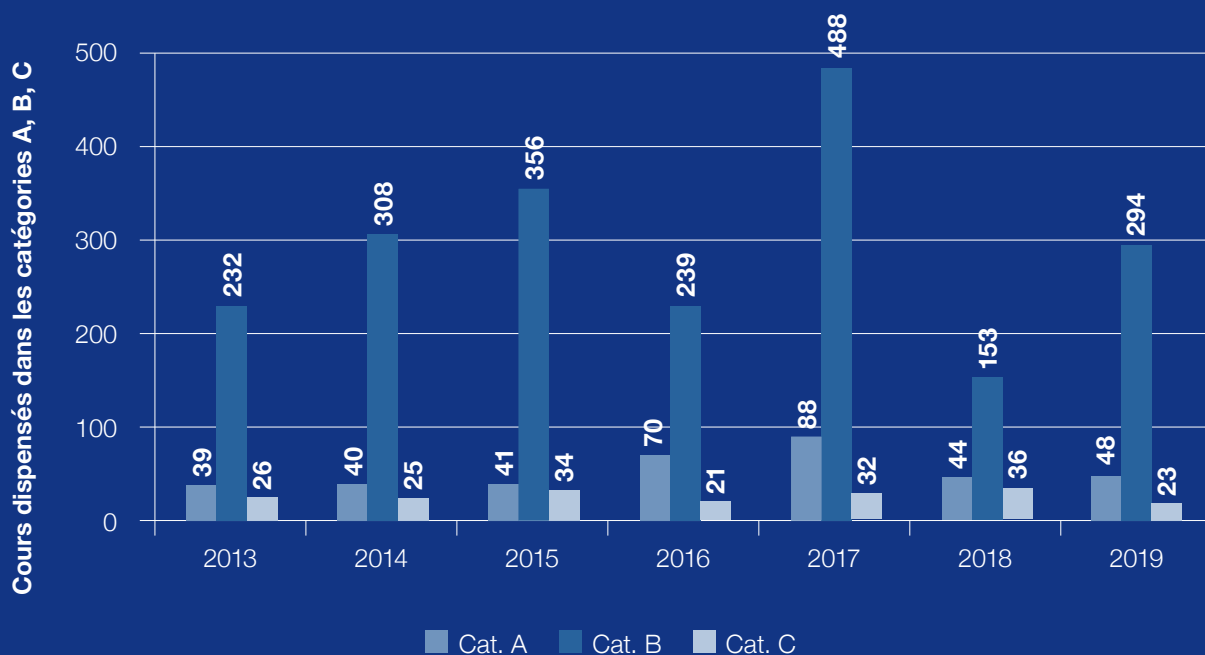


Fig. 7: Nombre de cours ayant été dispensés dans les différentes catégories. (Source: SARI; état au 31.12.2019)

Une augmentation du nombre des participants aux cours est enregistrée pour les catégories A et B. Le nombre de participants a diminué dans la catégorie C.

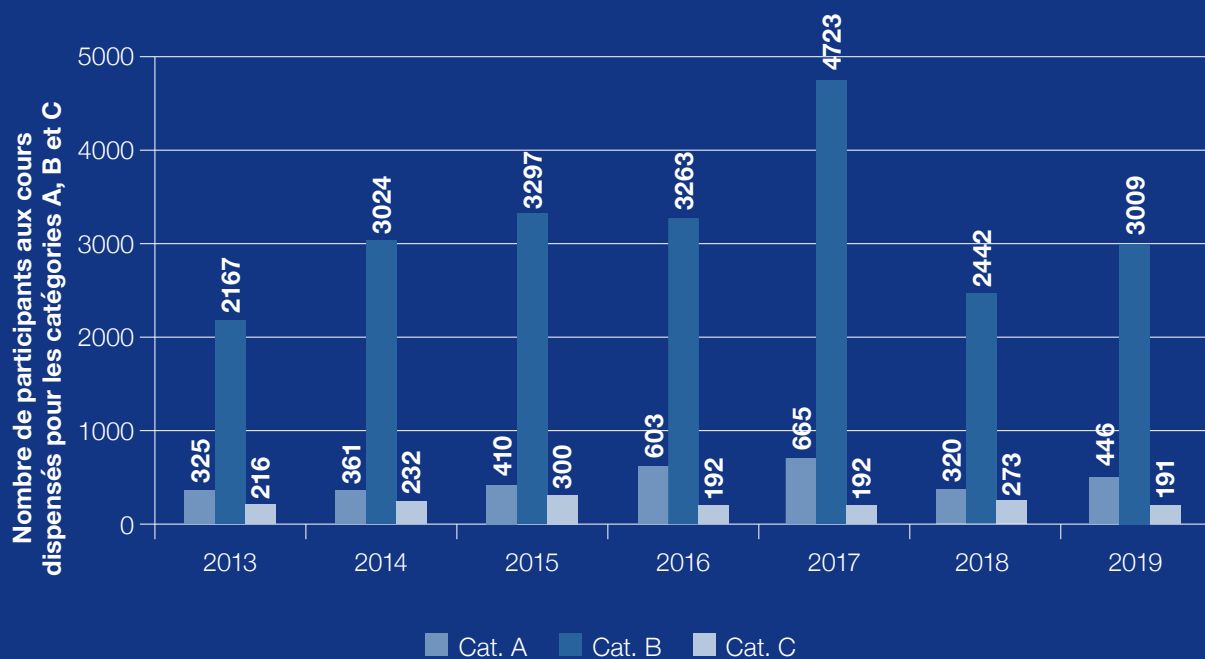


Fig. 8: Nombre de participants aux cours dispensés pour les catégories A, B et C (Source: SARI; état au 31.12.2019)

Assurance qualité

Les experts AQ ont réalisé 15 audits dans le domaine du perfectionnement des moniteurs de conduite. Deux audits ont mis en évidence quelques lacunes de moindre importance. Dans un cas, un audit complémentaire a dû être ordonné en raison d'un nombre trop important de participants et d'une infrastructure insuffisante. Les experts AQ se sont trouvés une fois devant des portes closes.

Par ailleurs, les experts AQ ont réalisé 11 audits-éclair. Pour trois audits-éclair, quelques lacunes de moindre importance ont été constatées. A deux reprises, les experts AQ se sont trouvés devant des portes closes.

Journée d'information «Formation continue obligatoire»

La journée d'information du 12 novembre 2019 organisée par l'asa sur la formation continue obligatoire a eu lieu au Musée Suisse des Transports à Lucerne. La manifestation a réuni 260 participants, un record ! L'année dernière déjà, la manifestation avait connu un certain succès avec 160 participants. Les invités viennent s'informer et profitent de l'apéritif dînatoire offert par l'asa pour échanger et lier des liens entre collègues. La journée d'information 2019 a recueilli des bonnes notes d'après les résultats du sondage. Les idées et suggestions des participants sont notées et seront prises en compte lors de la prochaine manifestation dans la mesure où elles sont réalisables.

La modernisation complète de SARI a été mise en œuvre

Depuis 2005, les organisateurs de cours et l'asa travaillent avec l'application SARI en matière de formation continue obligatoire. La formation en deux phases a d'abord été développée via cette plate-forme. Puis, les secteurs OACP, ADR et moniteurs de conduite ont été ajoutés. Ces 14 dernières années, les demandes et la complexité des fonctions diverses n'ont cessé de croître. En font partie la dépendance d'autres systèmes comme par ex. du SIAC (système d'information relatif à l'admission à la circulation de la Confédération).

Le déplacement de SARI vers une nouvelle plateforme a eu lieu à Pâques 2019. Ce qui à l'origine du projet avait été pensé comme une simple migration s'est en partie transformé jusqu'à cette date en un nouveau développement de l'application. Après le « Going live », les réactions des organisateurs de cours ont été recueillies. Outre les nombreuses réactions positives, quelques feed-backs critiques ont concerné des éléments qui ne fonctionnaient pas comme souhaité. Les modifications et optimisations requises ont été mises en œuvre pendant l'exploitation afin que les organisateurs de cours puissent continuer de travailler dans SARI comme habituellement.

Les adaptations nécessaires ont été implémentées dans la nouvelle version (V4) pour pouvoir proposer dans SARI, fin 2019, les nouveautés en matière de formation en deux phases d'après la nouvelle ordonnance sur l'admission à la circulation (OAC). Comme les exigences concrètes du législateur n'étaient disponibles qu'à la mi-octobre, il n'y avait que peu de temps pour la mise en œuvre. Toutefois, le délai a pu être respecté à la satisfaction des personnes impliquées, notamment grâce aux travaux préparatoires du projet et à la flexibilité de l'architecture du nouveau SARI.

Renonciation à l'outil d'évaluation pour les participants aux cours de formation continue obligatoire

Dans l'année sous revue, la KQS a décidé de ne plus utiliser l'outil pour l'évaluation des cours de formation continue obligatoire dès 2020. Le taux de retour est resté faible pendant des années bien que divers efforts aient été entrepris afin d'optimiser les taux de retour, par ex. en organisant un concours et en apposant un code QR sur les attestations de cours.

asa – mars 2020

EDITEUR

Association des services des automobiles
Thunstrasse 9, 3005 Berne
www.asa.ch

asa

ASSOCIATION DES SERVICES DES AUTOMOBILES
VEREINIGUNG DER STRASSENVERKEHRSÄMTER
ASSOCIAZIONE DEI SERVIZI DELLA CIRCOLAZIONE